



Observatoire Européen du Plurilinguisme

– Assises Européennes du Plurilinguisme –



Appel à communication

IVème Assises Européennes du Plurilinguisme

PLURILINGUISME ET CRÉATIVITÉ

version 5.3

1. ARGUMENTAIRE

- [Axe Politique](#)
- [Axe Education](#)
- [Axe Culture](#)
- [Axe Economie](#)

2. DISPOSITIONS PRATIQUES

- [Lieu et date](#)
- [Candidature](#)
- [Charte éditoriale](#)
- [Régime linguistique](#)
- [Communications orales](#)
- [Dates clés](#)
- [Modalités financières](#)
- [Prise en charge](#)

Introduction

Organisées par l'Observatoire européen du plurilinguisme, les Assises européennes du plurilinguisme sont une manifestation triennale qui réunit des décideurs publics et privés, des chercheurs et des acteurs de la société civile, responsables économiques, sociaux, professionnels et éducatifs et de simples citoyens, pour poser clairement les questions linguistiques dans leurs enjeux politiques, culturels, économiques et sociaux. Les 1ères Assises fondatrices se sont tenues

O E P

3 rue Segond 94300 Vincennes, France -
<http://www.observatoireplurilinguisme.eu/>
Courriel : contact@observatoireplurilinguisme.eu -
portable : 33 (0)6 10 38 68 90 - SIRET : 502 404 866 00019

GEM+

Maison de la Francité
Rue Joseph II 18, 1000 Bruxelles, Belgique
Courriel : info@gem-plus.eu

à Paris les 24-25 novembre 2005, les 2èmes Assises à Berlin, les 18 et 19 juin 2009, et les 3èmes à Rome les 11-13 octobre 2012.

Elles se développent selon quatre axes thématiques, qui sont les axes thématiques autour desquels est organisé le site Internet de l'OEP et qui structurent les questions relatives à la diversité linguistique et aux industries culturelles : les politiques nationales et internationales, l'éducation et la recherche, la culture et les industries culturelles, l'économie et le social.

Les Assises ont l'ambition d'être le rassemblement de toutes les réflexions et de tous les thèmes de recherche sur la diversité linguistique et le plurilinguisme.

Mais les Assises ne sont pas seulement une manifestation scientifique. Leur ambition est d'agir sur les politiques en s'appuyant sur les résultats de la recherche. Le champ de la diversité linguistique et du plurilinguisme est parvenu à s'imposer comme un champ à part entière au cours des dix dernières années, transverse aux catégorisations académiques.

Cette action exige une pratique large du partenariat, car les acteurs du plurilinguisme aujourd'hui sont des centaines dans les domaines universitaires et associatifs. Dans chaque pays, pour l'organisation des Assises, l'OEP s'associe à un partenaire principal ayant la capacité d'assurer les nombreuses missions locales qui ne peuvent être prises en charge par l'OEP lui-même. Pour cette édition des Assises, le partenaire principal est l'association bruxelloise GEM+ (« pour un e Gouvernance Européenne Multilingue »). D'autres partenaires nationaux et internationaux contribueront également à la réussite de la manifestation.

Les Assises ont donc une portée scientifique, politique et symbolique.

Après Paris, Berlin et Rome, le choix de Bruxelles est un choix politique très clairement lié à la nécessité de clarifier les décisions européennes en matière de plurilinguisme, ce plurilinguisme sans lequel la citoyenneté européenne est inconcevable. La citoyenneté européenne implique une capacité des citoyens des pays membres de participer aux choix politiques, or cette capacité exige que l'Europe s'exprime dans la langue de ces citoyens. La citoyenneté implique également le respect des identités culturelles européennes plurielles. Les peuples européens sont culturellement parfaitement identifiables en tant qu'euro-péens, mais en même temps leurs variations qui font leur richesse doivent être respectées. La devise européenne « Unie dans la diversité » a pour contrepartie linguistique le plurilinguisme. L'OEP vise à donner une consistance à ce choix politique fondamental.

1. ARGUMENTAIRE

Les 4ème Assises suivent le modèle des éditions précédentes.

O E P
3 rue Segond 94300 Vincennes, France -
<http://www.observatoireplurilinguisme.eu/>
Courriel : contact@observatoireplurilinguisme.eu -
portable : 33 (0)6 10 38 68 90 - SIRET : 502 404 866 00019

GEM+
Maison de la Francité
Rue Joseph II 18, 1000 Bruxelles, Belgique
Courriel : info@gem-plus.eu

Les Assises poursuivent des objectifs concrets. Les analyses qui sont demandées aux chercheurs, aux décideurs et à la société civile doivent toujours conduire à des conclusions en vue de décisions et d'évolutions dans les pratiques.

À Rome, le thème général avait été « Les langues sans frontières : le plurilinguisme ». Le thème retenu pour ces Assises, « Plurilinguisme et créativité », en est la suite naturelle.

Il faut justifier ce choix.

D'abord, il ne s'agit pas de traiter de la créativité en tant que telle, processus qui a fait l'objet d'une abondante littérature, mais des processus créatifs liés au plurilinguisme et à la diversité linguistique et culturelle.

Ensuite, nous ne partons pas d'une conception restreinte de la créativité souvent et trop facilement associée à la mode, au design et à la publicité. Toutes les activités humaines sont potentiellement créatives. Pour être créatif, il faut quelque part sortir de l'éternelle répétition du même, apporter quelque chose qui modifie l'ordre des choses.

Le langage est un domaine par excellence où s'exerce la créativité par des mots, des concepts, des métaphores et tous autres effets et jeux de langue.

Que se passe-t-il quand les langues se frottent les unes aux autres ?

Il serait assez naïf de croire que l'échange linguistique est naturellement équitable, alors qu'il est naturellement asymétrique.

Aux Assises de 2005, Tove Skutnabb-Kangas avait présenté la thèse selon laquelle « When « big » languages are learned subtractively (at the cost of the mother tongue) rather than additively (in addition to mother tongues), they become killer languages ».¹

Les Assises ont pour ambition de montrer que le plurilinguisme ne va pas de soi dans un univers européen forgé par la coïncidence entre État, peuple, nation et langue, coïncidence qui est en réalité plus une exception qu'une réalité. Le développement du plurilinguisme supposerait dans le contexte européen de renverser de nombreux a priori et de faire preuve de créativité.

La diversité linguistique et le plurilinguisme sont une réalité du monde qui participe complètement de la biodiversité, comme cela a été rappelé par l'UNESCO (Déclaration de 2001 sur la diversité culturelle et suites). Nous devons apprendre à penser la diversité et non seulement l'universalité.

L'OEP s'intéresse donc à la diversité des langues, mais aussi à leurs interactions en lien avec les évolutions techniques. Or, la mondialisation provoque un degré d'interaction jusqu'alors inconnu, d'où une disparition massive de langues peu diffusées et des effets de domination entre les langues sans précédent.

¹*Plurilinguisme, interculturalité et emploi : défis pour l'Europe*, OEP, L'Harmattan, 2009, p.105

Après avoir surmonté cette problématique initiale et mesuré ses enjeux, nous associons plurilinguisme et créativité tant au niveau du processus que des conditions qui la permettent, car la variété est la « matière première de la vie ».

Conformément à la tradition bien établie de l'OEP, nous souhaitons aborder le sujet selon les quatre approches caractéristiques des Assises : politique, éducative, culturelle et économique.

Politique

Nous mettons sous ce volet tout ce qui concerne les institutions européennes et internationales.

L'Union européenne est une union politique qui n'a aucun équivalent dans l'histoire de l'humanité, que l'on ne peut rattacher à aucune des catégories du droit constitutionnel. Elle pose donc des problèmes de gouvernance inédits.

Ni état, ni fédération, ni confédération, mais exerçant une forte influence sur notre vie quotidienne, il est normal que, dans un contexte démocratique, elle suscite un nouveau modèle de citoyenneté qui s'ajoute –sans les remplacer– aux citoyennetés nationales et donc implique l'invention d'un nouveau modèle démocratique.

Au-delà de ses aspects purement opératoires consistant à élire des députés pour le Parlement européen et à participer à l'élection du président de la Commission européenne, on peut s'interroger sur les conditions culturelles, linguistiques et institutionnelles à remplir pour permettre une réelle expression d'une citoyenneté européenne dont l'émergence ne fait aucun doute. Nous sommes aujourd'hui très loin du compte. Démocratie retenue ou démocratie réelle ? Le monolinguisme rampant est-il compatible avec une réelle participation des peuples européens et avec le contrôle démocratique du pouvoir politique ? Telle est une première formulation que nous pourrions donner du premier axe thématique des Assises de Bruxelles.

Cet aspect ne saurait être séparé de son contexte, celui de la mondialisation. Celui-ci entraîne une profonde crise de la démocratie et de la citoyenneté. Le marché a-t-il vocation à remplacer la démocratie ?

Les centres du pouvoir se sont déplacés. L'impuissance des gouvernements et des parlements provoque une crise profonde de la représentativité. Les centres du pouvoir se sont déplacés à l'extérieur et à l'intérieur des États. L'arrêt *Citizens United v. Federal Election Commission*, rendu par la Cour suprême des Etats-Unis le 21 janvier 2010, qui permet la participation financière des entreprises aux campagnes politiques, au nom de la liberté d'expression, est à cet égard un arrêt historique. Par ailleurs, l'indépendance des médias est aujourd'hui devenue très relative.

L'Europe s'engage dans le plus grand secret dans une négociation commerciale qui vise ni plus ni moins qu'à dissoudre l'Europe dans un « marché intérieur atlantique », dont l'effet ne peut être que

d'éloigner encore plus les centres de décision et de signer l'abandon de toute perspective d'une Europe indépendante. Nous sommes sur le fil du rasoir.

D'où un sentiment sourd et profond des populations de dépossession du pouvoir qu'elles croyaient avoir acquis à travers le suffrage universel.

C'est dans ce contexte général que se situe le combat linguistique. Le plurilinguisme est lui-même porteur d'un enjeu politique et démocratique considérable. D'un point de vue externe, les langues sont clairement un enjeu de puissance, la domination politique ayant comme corollaire la domination linguistique. Mais l'enjeu est aussi interne. L'anglais pour tous est-il un outil de sujétion ou d'émancipation ? La question est au cœur des controverses, tandis que le monolinguisme progresse à petit pas.

Le multilinguisme ou le plurilinguisme est-il l'ADN de l'Europe, comme le disait encore récemment Androulla Vassiliou, précédente commissaire chargée de l'éducation, de la culture, de l'audiovisuel et du multilinguisme, ou bien n'est-il qu'un alibi face à la poussée du tout-anglais ?

Avons-nous une vision précise de l'état des langues dans le fonctionnement des institutions ? Aucune statistique digne de ce nom n'est publiée par la Commission européenne. Sommes-nous en état de vérifier que le règlement 58/1, qui fixe le régime linguistique de l'Union européenne, est appliqué et dans quelle mesure ? Nous en sommes bien incapables.

Seule une analyse indirecte nous permet de dire qu'environ 70 % des textes publiés sur le site de Commission européenne sont en anglais et ne donnent lieu à aucune traduction. Tous les textes légaux, qui représentent à peu près 10 % de l'ensemble, étant traduits dans les 24 langues officielles, cela veut dire que 80 % des textes qui relèvent de l'information du citoyen sont en anglais. La démocratie, qui postule l'accès du citoyen à l'information, est donc particulièrement malmenée et le droit à l'information du citoyen est en réalité un droit largement théorique dans la mesure où l'information n'est pas diffusée dans sa langue.

Le plurilinguisme n'est certainement pas la seule condition d'un rétablissement du citoyen dans ses droits. Mais il en est une condition fondamentale.

De nombreux sujets sont donc à discuter.

Éducation et recherche

Le plurilinguisme est un défi pour l'éducation où le plurilinguisme recouvre l'enseignement des langues étrangères de la maternelle à l'enseignement supérieur.

D'un simple attribut de culture générale, les langues sont devenues un enjeu de compétence tout autant qu'un moyen d'ouverture au monde et d'épanouissement personnel.

Sous l'effet des flux migratoires, la problématique générale de l'apprentissage des langues s'enrichit de dimensions nouvelles. Les langues parlées dans les familles deviennent un capital à préserver, un atout individuel et collectif pour le pays d'accueil, une porte d'entrée pour la langue de scolarisation et la réussite scolaire, un facteur décisif d'intégration sociale.

Des recherches récentes font apparaître les effets dynamiques de l'interaction *langue de scolarisation/langue maternelle* et les effets intellectuels et comportementaux du bilinguisme et du plurilinguisme chez des enfants. Perçu souvent à tort comme un handicap, le bilinguisme peut devenir un atout, tandis qu'il se heurte encore aujourd'hui à de fortes résistances des systèmes éducatifs et familiaux.

Sur le plan didactique, des outils ont été construits pour faciliter la mise en place d'enseignements linguistiques dans une perspective plurilingue et interculturelle, notamment dans le cadre du Centre Européen des Langues Vivantes.

L'apprentissage de la langue nationale étant un prérequis, les thématiques susceptibles d'être abordées dans l'axe *éducation* sont ainsi nombreuses :

- évaluation des compétences personnelles ;
- évaluation des systèmes éducatifs ;
- évaluation des politiques linguistiques éducatives ;
- apprentissage précoce des langues vivantes vs. langue de scolarisation ;
- diversification des langues étrangères enseignées ;
- prise en compte des langues régionales et minoritaires à l'école ;
- prise en compte dans l'enseignement des langues pratiquées dans les familles ;
- intégration des enseignements dans une démarche globale plurilingue et interculturelle ;
- mariage nécessaire entre enseignement linguistique et enseignements non linguistiques.

Toutes ces problématiques ont été abordées lors des Assises précédentes. On peut toujours les approfondir. Il convient néanmoins de mettre un accent particulier sur la question des curricula qui est déterminante pour la mise en œuvre de stratégies de diversification des enseignements linguistiques.

Sommes-nous condamnés à un modèle très largement dominant en Europe de pyramide inversée, tout commençant par l'anglais, 1ère langue étrangère, et se terminant par une diversité limitée et aléatoire ? Peut-t-on et à quelles conditions promouvoir un modèle en champignon, avec à la base une sensibilisation à la diversité des langues, puis un tronc à deux langues, suivi d'une diversification au lycée et dans l'enseignement supérieur ? On confrontera donc les expériences et on ouvrira des pistes.

Il est difficile de traiter ensemble les questions d'éducation de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Pourtant, une politique linguistique éducative doit nécessairement être fondée sur une stratégie d'ensemble.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur est plus qu'aucun autre niveau d'enseignement confronté à l'internationalisation, et cette situation impose des problématiques qui lui sont spécifiques.

Enfin, la recherche, dont l'enseignement supérieur est le terreau, a sa propre problématique qui s'organise autour de trois impératifs :

- l'aptitude à travailler dans des équipes internationales et à coopérer entre équipes de différents pays ;
- des impératifs de diffusion en direction de la communauté scientifique et en direction du public ;
- des impératifs de production qui doivent être distingués des impératifs de diffusion.

Ces questions ont déjà donné lieu à une recommandation de la XI^{ème} Assemblée plénière de la Conférence des présidents des établissements d'enseignement supérieur d'Allemagne du 22 novembre 2011. Plus récemment, l'Assemblée générale annuelle de la Fédération européenne des Institutions linguistiques nationales, tenue le 24 septembre 2014, a adopté la résolution de Florence sur l'usage des langues dans l'enseignement et la recherche à l'université, résolution publiée en vingt langues.

Par ailleurs, un jugement du tribunal administratif de Lombardie a invalidé une décision de l'Institut polytechnique de Milan tendant à imposer l'anglais comme langue unique d'enseignement à partir du cycle II (master). Les attendus de ce jugement, ainsi que les conséquences, méritent un examen attentif.

L'article 2 de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche en France présentée par Geneviève Fioraso, a été adopté par le Parlement le 22 juillet 2013 après un débat nourri dans la presse et au Parlement dans lequel l'OEP a été particulièrement actif. Les conditions d'application et toutes les implications de ce texte de loi doivent être examinées.

Les propositions de contributions devront s'inscrire dans ce cadre général, mais pourront, le cas échéant, proposer d'autres axes de recherche ou de formulation qui s'avèreraient complémentaires des précédents.

Culture

O E P
3 rue Segond 94300 Vincennes, France -
<http://www.observatoireplurilinguisme.eu/>
Courriel : contact@observatoireplurilinguisme.eu -
portable : 33 (0)6 10 38 68 90 - SIRET : 502 404 866 00019

GEM+
Maison de la Francité
Rue Joseph II 18, 1000 Bruxelles, Belgique
Courriel : info@gem-plus.eu

Dans son introduction au *Vocabulaire européen des philosophies*², Barbara Cassin citant Wilhelm von Humboldt, note que « le langage se manifeste dans la réalité uniquement comme multiplicité » et explique que « la pluralité des langues est loin de se réduire à une pluralité de désignation d'une chose : elles sont différentes perspectives de cette même chose et quand la chose n'est pas l'objet des sens externes, on a souvent affaire à autant de choses autrement façonnées par chacun ».

Dans le champ illimité de la culture, par rapport à la créativité, nous ne pouvons pas adopter une position purement descriptive telle que celle de la définition bien connue de l'UNESCO³.

Et nous ne voulons traiter de la créativité dans le domaine culturel qu'en rapport avec les langues.

Si nous reprenons le fil de l'introduction de Barbara Cassin, nous observons que le multiple est intrinsèque à la langue, et que la créativité linguistique interne est un phénomène de tous les jours.

Mais c'est aussi un phénomène qui se manifeste entre les langues par l'effet du plurilinguisme.

Face à ce vaste sujet, nous hasardons quelques questions, qui sont plus là pour ouvrir des pistes, que pour en faire le tour.

Quel rapport l'artiste entretient-il avec sa culture d'origine ? L'artiste, au contact de son œuvre et des communautés d'artistes, ne crée-t-il pas sa propre culture ? L'artiste migrant ne prend-il pas racine dans plusieurs terres ? L'artiste qui construit ses visions singulières, peut-il créer sans terreau ? Peut-on créer dans une *lingua franca* ? L'écrivain n'est-il pas créateur de son propre langage, et, de ce fait, ne contribue-t-il pas à forger la langue dans laquelle il écrit et dont il enrichit le corpus ?

Phénomène moins connu, l'écrivain est souvent lui-même plurilingue et pluriculturel, il écrit parfois en plusieurs langues des œuvres de nature différente, ou dans une seule langue, mais avec des apports d'autres langues. Enfin, il arrive qu'il utilise plusieurs langues dans la même œuvre. Dans tous les cas, la langue est étroitement liée à l'histoire personnelle de l'auteur.

La traduction, la langue du futur, est évidemment un facteur essentiel de deux manières. Elle détermine la diffusion des œuvres qui sont reçues dans les diverses cultures. En même temps, le

2Vocabulaire européen des philosophies, Seuil, 2004, p.xx

3«La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.» Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

traducteur, acteur clé de cette diffusion et de cette réception, prend sa part dans la création. Ainsi, les relations entre traduire et créer dans un acte traductif pourront aussi être explorées.

Le plurilinguisme dans ces diverses hypothèses constitue un ressort essentiel du processus de création.

Les contacts entre les langues sont ambivalents. Nous avons adopté jusqu'ici volontairement un point de vue positif, mais il n'y a aucune nécessité qu'il en soit ainsi. Les transferts culturels et linguistiques sont complexes, toujours asymétriques, mais jamais unilatéraux. C'est le Cubain Fernando Ortiz qui a forgé en 1940 le concept de « transculturation », plus complexe et explicite que celui « acculturation », pour rendre compte des interactions interculturelles.

La réflexion entre le plurilinguisme et la créativité dans l'art s'étend à tous les domaines de la culture et des industries culturelles et s'applique donc au cinéma, au théâtre, au design et à l'architecture, à la mode et à la publicité...

Le combat pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est multiforme et essentiel.

Économie

L'économie structure les cultures et inclut toute la diversité des expressions culturelles. L'économisme en revanche évacue les cultures qu'il transforme en pure marchandise.

Il existe dans toutes les activités économiques une dimension culturelle, irréductible.

L'économie est un lieu privilégié d'expression de la créativité. Joseph Schumpeter voyait dans la croissance de long terme un processus de « destruction créatrice », dont le ressort est l'innovation, innovation multiforme :

- les nouveaux marchés, nouveaux débouchés, nouveaux produits ou équipements ;
- les nouvelles sources de travail et de matières premières, les nouveaux moyens logistiques ;
- les nouvelles formes d'organisation et de management, les nouveaux moyens financiers ;
- les nouvelles méthodes de marketing ou de publicité, les nouveaux moyens de communication ; -
- les changements législatifs ou de nouvelles façons d'influencer les décideurs politiques, les nouveaux moyens de fraude.

Notre but est de démontrer que, au sein de ces différentes couches de la croissance qui devrait être élargie à l'ensemble du développement économique et social, il existe une composante linguistique et culturelle dont tout décideur et tout manager devrait être en mesure de tenir compte.

Dans tout système, monolingue ou multilingue, il y a des coûts et des bénéfices apparents ou cachés, qu'il convient de mettre en évidence, notre intuition fondamentale étant toutefois qu'il y a

beaucoup de bénéfices à retirer d'un traitement efficace des langues dans l'entreprise, des bénéfices collectifs et des bénéfices pour l'entreprise.

- Comment problématiser le facteur linguistique dans la prise de décision ?
- Quels outils existent ou devraient exister pour l'aide à la décision, non seulement la décision linguistique mais aussi la décision managériale à composante linguistique (gestion participative, charte éthique, formation, communication, gestion de clientèle, marketing, conduite de projet, gestion du risque, etc.) ?
- Quel impact peut avoir la qualité de la langue de l'entreprise, en considérant que l'entreprise a souvent son propre langage technique, son « jargon » en quelque sorte, qu'elle est seule à maîtriser ?
- Quel poids a la terminologie dans la normalisation d'un langage professionnel pour un management et une bonne communication dans l'entreprise ?
- De quels outils peuvent disposer les cadres, voire l'ensemble du personnel de l'entreprise pour les aider dans leur travail quotidien, comment évaluer les avantages et inconvénients ?

Voici quelques problématiques qui sont autant de pistes à explorer, en puisant dans les matériaux accumulés et dans les expériences vécues, avec la volonté de s'adresser non pas à d'autres chercheurs, mais à ces dirigeants et cadres, et surtout à leurs formateurs qui sont quotidiennement confrontés à des situations où la langue et les compétences linguistiques sont sollicitées.

En réalité, les formations au management ont eu tendance à repousser la culture générale, considérant que la culture générale était l'affaire de l'école. On tend aujourd'hui à revenir de cette dérive, partant de l'observation que le management des hommes, c'est beaucoup de culture générale et un peu de technique. Or, la connaissance sur la langue et les relations interculturelles relève des humanités, tout en étant mal intégrée dans ce que l'on entend par culture générale.

2. DISPOSITIONS PRATIQUES

1. Lieu et date

Les Assises seront accueillies à Bruxelles par les institutions européennes les 18, 19 et 20 mai 2016.

2. Candidature

Formulaire : Il sera d'abord demandé un résumé d'une page assorti d'une bibliographie sur le formulaire de demande d'inscription joint.

Ce formulaire sera ensuite soumis à un comité de sélection. Le candidat sera informé de la décision prise (cf. [dates clés](#)).

3. Le régime linguistique sera le suivant :

La **communication orale** doit être prononcée dans l'une des quatre langues officielles des Assises soit : allemand, anglais, français et italien. Le régime d'interprétation prévu est celui de l'interprétation vers chacune des quatre langues officielles. En fonction des circonstances, les organisateurs pourront décider d'un régime réduit dont les modalités seront portées à la connaissance des intervenants dans des délais adéquats.

Quelle que soit la langue utilisée, les communications qui seront accompagnées d'une présentation par vidéoprojecteur devront l'être dans une langue différente de la langue utilisée à l'oral et choisie parmi les quatre langues admises pour les communications orales.

4. Publication et charte éditoriale

La langue du texte écrit est au choix de l'intervenant. Les résumés pour publication de 15 lignes maximum devront être transmis en même temps que le texte intégral et traduits dans au moins deux langues parmi les cinq langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, français et italien.

La contribution comportera sous une forme argumentée une analyse de la situation, une présentation des problématiques, si possible appuyée sur des expériences ou des cas précis, et dans la mesure du possible des propositions concrètes.

Les interventions retenues devront être produites en texte intégral d'une longueur de 6 pages soit environ 18 000 caractères maximum, espaces compris, résumés et bibliographies compris, selon le format suivant destiné à la publication papier ou électronique :

Format de papier A4, police Times New Roman 10, marges latérales : 4,25, marge haute : 5, marge basse : 4,7 format de fichier .doc ou .odt **ET** .pdf (nécessité de disposer d'un original non modifiable).

Notes de fin d'article

O E P
3 rue Segond 94300 Vincennes, France -
<http://www.observatoireplurilinguisme.eu/>
Courriel : contact@observatoireplurilinguisme.eu -
portable : 33 (0)6 10 38 68 90 - SIRET : 502 404 866 00019

GEM+
Maison de la Francité
Rue Joseph II 18, 1000 Bruxelles, Belgique
Courriel : info@gem-plus.eu

Les notes sont à placer en fin d'article, et non en bas de page. S'agissant des notes bibliographiques, on s'efforcera de respecter les normes en vigueur (<http://revues.refer.org/telechargement/fiche-bibliographie.pdf>).

Feuille de style ou modèle de document seront fournis le moment venu aux candidats qui auront été retenus.

5. Communications orales

Les communications orales sont intégrées dans des tables rondes d'une durée totale de 1 h 20, 20 minutes étant réservées aux échanges avec le public.

Le temps imparti aux communications orales est strictement limité à 9 minutes, sauf avis contraire des organisateurs.

Les textes intégraux ayant été publiés avant la manifestation (cf. [dates clés](#)), la communication orale ne saurait consister dans la lecture de la communication écrite. Elle devra au contraire extraire de cette dernière les éléments les plus significatifs.

Tout dépassement risquant d'empiéter sur le temps réservé aux questions du public, il y aura lieu de se tenir à cette stricte discipline à laquelle le modérateur veillera particulièrement.

Formulaire de candidature : ci-joint à remplir et à renvoyer en pièce attachée par courriel à :

assisesplurilinguisme@neuf.fr ;

6. Communications écrites

Pour le texte intégral : afin de nourrir le mieux possible les tables-rondes, les textes intégraux des communications qui respectent la charte éditoriale seront publiés sur le site de l'OEP préalablement à la manifestation. Ils doivent être adressés : par courriel en pièce attachée à assisesplurilinguisme@neuf.fr.

7. Dates clés

- Diffusion de l'appel à communication : entre le 30 juin et le 30 juillet 2015
- Date limite d'envoi du formulaire de candidature : 15 octobre 2015
- Publication du résultat de la sélection des contributions : 20 décembre 2015
- Règlement de l'adhésion spéciale Assises à l'OEP : 31 mars 2016
- Date limite pour l'envoi du texte intégral et du résumé traduit : 30 avril 2016

8. Modalités financières

Une adhésion à l'OEP spéciale Assises d'un montant de 130 euros par personne (30 euros pour les étudiants) est à régler avant le 31 mars 2016 selon l'une des trois modalités suivantes :

O E P
3 rue Segond 94300 Vincennes, France -
<http://www.observatoireplurilinguisme.eu/>
Courriel : contact@observatoireplurilinguisme.eu -
portable : 33 (0)6 10 38 68 90 - SIRET : 502 404 866 00019

GEM+
Maison de la Francité
Rue Joseph II 18, 1000 Bruxelles, Belgique
Courriel : info@gem-plus.eu

- par chèque à l'ordre de l'OEP (adresse 3 rue Segond, 94300 Vincennes)
- par virement à l'ordre de l'OEP (IBAN : FR42 2004 1000 0157 5110 3E02 094; BIC : PSSTFRPPPAR)
- par paiement sécurisé via Paypal

Attention appelée : Aucun règlement ne sera effectué sur place. Les participants se verront remettre un badge et le dossier du participant par la section d'accueil.

9. Prise en charge

L'OEP prend en charge les pauses café, les 3 repas de midi pris sur place le mercredi, le jeudi et le vendredi et les actes qui seront publiés dans les Cahiers de l'OEP. Tous les autres frais sont à la charge des participants.

O E P
3 rue Segond 94300 Vincennes, France -
<http://www.observatoireplurilinguisme.eu/>
Courriel : contact@observatoireplurilinguisme.eu -
portable : 33 (0)6 10 38 68 90 - SIRET : 502 404 866 00019

GEM+
Maison de la Francité
Rue Joseph II 18, 1000 Bruxelles, Belgique
Courriel : info@gem-plus.eu